

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°90-284 du 5 Octobre 1990

portant nomination de Monsieur Célestin
ZEKPA en qualité de Directeur Général de
l'Office Béninois de Sécurité Sociale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de
l'Ordonnance N°77-82 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fon-
damentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination
de l'Etat ;
- VU l'Ordonnance N°73-3 du 17 Janvier 1973 portant création et organi-
sation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale et les textes modi-
ficatifs subséquents ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'orga-
nisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-
Publiques ;
- VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier
Ministre ;
- VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouver-
nement de Transition ;
- SUR proposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Septembre 1990 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur Célestin ZEKPA est nommé Directeur Général de
l'Office Béninois de Sécurité Sociale.

.../...

Article 2.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 Octobre 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Nathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Micéphore SOGLO

Le Ministre du Travail et des
Affaires Sociales

Pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme, Chargé de l'intérim,

Véronique AMOIC

Richard SOGLO

Ampliatiions : PR 6 FI 4 SCS 4 HCR 4 CS 2 MEAS-MF 8 Autres Ministères 12
DB-DSDV-LCOF-DCTP 10 DLC-DE-INSAB-BCF 4 Départements 6 EGE 2 JECT-
GCCNS 2 UNB-FASJEP-ENA-INSJA 5 EN-DAN 2 Intéressé 1 DPE du MEAS 4
JORB 1.-